

## SÉANCE DU LUNDI 12 OCTOBRE 2020

### Étaient présents

---

M. Joseph DAVID, M. Éric PROVOST, M. Jean-Pierre BRU, M. Philippe JOUNY, M. Jean-Yves HENRY, M. Roger GUYON, M. Jean-Marc MÉNARD, M. Freddy HERVOCHON, M. Christophe DOUGÉ, M. Jean-Sébastien GUITTON, M. Jean-Claude LEMASSON, M. Marc LEBOULENGER, M. Claude CAUDAL, M. Luc NORMAND, M. Jean-Marc JOUNIER, M. Saïd EL MAMOUNI.

### Absents représentés

---

M. Daniel GUILLÉ donne pouvoir à M. Roger GUYON, Mme Sylvie GAUTREAU donne pouvoir à M. Claude CAUDAL, M. Rémy ORHON donne pouvoir à M. Jean-Claude LEMASSON, Mme Claire TRAMIER donne pouvoir à M. Freddy HERVOCHON, M. Yannick BENOIST donne pouvoir à M. Christophe DOUGÉ, M. Jean CHARRIER donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON.

### Assistaient également :

---

Mme Caroline ROHART, M. Denis GUILBERT, Mme Maud DANET, Mme Marie MERCIECA, Mme Roxane FOURRIER, Mme Élise COLLEAU, Mme Justine VAILLANT, Mme Virginie RICORDEL.

**Nombre de votants :** 16 et 6 pouvoirs  
**Secrétaire de séance :** Philippe JOUNY

## ORDRE DU JOUR

---

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 23 juin 2020
2. Informations sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du Comité Syndical
3. Présentation des statuts du Syndicat
4. Installation du Comité Syndical
5. Élection du Président(e)
6. Élection des Vice-Président(e)s
7. Élections des membres assesseurs du Bureau
8. Désignation des membres de la CAO
9. Projet de règlement intérieur
10. Subventions 2021 – Agence de l'eau
11. Subventions 2021 – Région Pays de la Loire
12. Questions diverses :
  - Point d'avancement de l'étude des compétences de l'eau sur les sous-bassins de Goulaine, Divatte, Robinets.



Le Président, M. COUTURIER, accueille les nouveaux membres du comité syndical du SYLOA et présente rapidement ses anciens mandats.

Il rappelle que son mandat de Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Estuaire de la Loire court jusqu'à la prochaine installation de CLE, dont l'arrêté préfectoral de composition est actuellement à l'étude au sein des services de la Préfecture.

Le Président procède à l'appel, annonce les pouvoirs attribués et désigne un secrétaire de séance en la personne de M. Philippe JOUNY. Le quorum étant atteint, le comité syndical peut voter valablement.

## **1. COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 JUIN 2020**

---

M. COUTURIER rappelle que le dernier comité syndical s'est déroulé en deux temps. Faute de quorum le 16 juin, le comité syndical a été reconvoqué le 23 juin afin de voter les points à l'ordre du jour. Il demande aux membres présents s'ils souhaitent apporter des changements, faire des remarques ou poser des questions sur le document transmis. Aucune remarque n'étant formulée, M. COUTURIER propose d'entériner le compte rendu.

→ **Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

## **2. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT**

---

Depuis le comité syndical du 23 juin 2020, le Président, dans le cadre de ses fonctions, a procédé au recrutement sur le poste de chargé de mission Qualité des Eaux. Il rappelle les difficultés de ce recrutement en cette période de crise sanitaire.

## **3. PRÉSENTATION DES STATUTS DU SYLOA**

---

M. COUTURIER fait lecture du sommaire des statuts du syndicat et rappelle les missions du SYLOA. Il souligne que le SYLOA est une structure jeune au service de la CLE, véritable Parlement de l'eau au niveau local. Il insiste sur les exigences du SAGE révisé, actuellement en consultation administrative et la nécessité de doter la structure de moyens suffisants pour répondre à la mise en œuvre du SAGE. Il rappelle qu'actuellement les contributions des EPCI-fp sont à hauteur de 200 000€ et que la participation forfaitaire du Département s'élève à 60 000€. À ces recettes, s'ajoutent les subventions de l'Agence de l'Eau, ainsi que celles de la Région des Pays de la Loire.

M. COUTURIER précise que les statuts du syndicat pourraient faire l'objet d'une prochaine modification pour la réorganisation du fonctionnement du nouveau bureau. C'est à ce dernier que reviendra l'organisation et la définition des modifications qu'il souhaitera apporter à l'actuel fonctionnement.

## **4. INSTALLATION DU COMITÉ SYNDICAL**

---

M. COUTURIER, ayant préalablement procédé à l'appel et à la lecture du nombre de voix par membres composant le comité syndical, propose l'installation de ce dernier.

→ **Aucune remarque n'étant formulée, l'installation du comité syndical est adoptée à l'unanimité telle que présentée.**



Le nouveau comité syndical installé, M. COUTURIER laisse la présidence de la nouvelle assemblée au doyen d'âge en la personne de M. Claude CAUDAL, représentant de Pornic Agglo Pays de Retz.

M. CAUDAL, au nom du comité syndical, remercie et souligne l'action de M. Christian COUTURIER dans la création et l'action du SYLOA. Il rappelle, à l'attention des nouveaux élus, que les modifications règlementaires empêchant le portage du SAGE par le GIP Loire Estuaire ont conduit à la création du syndicat mixte Loire Aval dans lequel tous les territoires de son périmètre d'action sont désormais mieux représentés puisque le GIP est composé uniquement de Nantes Métropole, la CARENE, le Grand Port Maritime, le Département, la Région, VNF et l'Etat. Le SYLOA, dans son nouveau mandat, devra relever les défis liés aux enjeux du nouveau SAGE et à sa mise en œuvre. Pour cela, il devra répondre aux sollicitations importantes de la part des services de l'État et de l'Agence de l'eau. Certaines décisions d'ordre budgétaire devront être prises et il invite les nouveaux élus à une prise en compte importante de la politique de l'eau dans leurs décisions budgétaires afin de lui offrir les moyens de ses ambitions. Il réclame également une meilleure solidarité amont/aval et espère une harmonisation des ambitions en termes de gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire. Il rappelle qu'au cours de l'élaboration de la révision du SAGE, les ambitions affichées du littoral étaient plus importantes que celles de grands centres urbains tels que Nantes Métropole qui freinait sur certains objectifs. Le littoral, en tant que milieux récepteurs, affiche des ambitions qu'il espère, dans l'avenir, voire adopter par ces grands centres urbains, contribuant ainsi à la bonne atteinte des objectifs du SAGE et de la DCE. La nouvelle organisation du bureau sera aussi l'occasion de permettre aux territoires ruraux et littoraux de s'exprimer et de participer activement à la vie du syndicat.

## 5. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

---

M. CAUDAL propose de procéder à l'élection du Président et demande l'aide de deux assesseurs afin d'assurer la régularité de l'élection. M. Jean-Marc JOUNIER et M. Marc LÉBOULANGER sont désignés. M. CAUDAL questionne ensuite l'assemblée sur les candidatures au siège de Président.

M. Jean-Sébastien GUITTON propose sa candidature et se présente rapidement auprès des membres présents. Nouvellement élu sur la commune d'Orvault, il est également Vice-président de Nantes Métropole en charge du cycle de l'eau et de la biodiversité. Il rejoint M. CAUDAL sur l'ambition qui doit être portée par le second mandat du comité syndical tant sur la thématique de la quantité d'eau que de la qualité. Il souligne que la mise en œuvre du SAGE ne doit pas être freinée par des questions financières et être à la hauteur des enjeux de ce territoire. Il propose une meilleure communication entre les membres sur les programmes portés par chacun afin d'avoir une meilleure connaissance et donc une meilleure cohésion pour répondre plus efficacement aux enjeux du SAGE. Il propose de redéfinir les rôles au sein du Bureau et faire évoluer le règlement intérieur pour un meilleur partage des décisions et des délégations. Enfin, il souhaite souligner la responsabilité qui incombe à ce comité syndical de faire progresser le syndicat, dans la continuité du travail et de l'investissement de M. Christian COUTURIER.

N'ayant pas d'autres candidatures, M. CAUDAL invite les membres présents à voter à bulletin secret.

Mme ROHART, précise que l'enveloppe "vote du président" mise à disposition contient autant de bulletins que de voix telles que définies dans les statuts. De plus, les membres détenteurs d'un pouvoir ont, en leur possession, les bulletins des élus qu'ils représentent.

Après dépouillement des bulletins par les assesseurs, l'élection peut être validée.

→ **M. Jean-Sébastien GUITTON est élu Président du SYLOA à l'unanimité des 38 voix exprimées.**

M. GUITTON remercie l'assemblée. Bien conscient des enjeux du territoire, et des différences de prise en compte de ces derniers par les territoires, il rappelle que chaque sous-bassin versant est représenté au Bureau du SYLOA et qu'il portera une vigilance particulière à ce que chacun puisse faire entendre sa voix.



## 6. ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

---

M. Jean-Sébastien GUITTON précise le mode de scrutin pour l'élection aux deux sièges de vice-présidents. Il rappelle la délégation de signature du 1<sup>er</sup> vice-président et rapporte le nom des candidats : M. Éric PROVOST (CARENE), M. Claude CAUDAL (Pornic Agglo Pays de Retz) et M. Freddy HERVOCHON (Département de Loire-Atlantique).

M. GUITTON rappelle qu'au-delà du rôle statutaire des vice-présidents, il souhaite que le bureau puisse également tenir un rôle majeur dans le fonctionnement futur de la structure. Le règlement intérieur sera prochainement modifié en ce sens. Enfin, il invite les candidats à s'exprimer.

M. PROVOST rappelle que lors du précédent mandat, il était 1<sup>er</sup> vice-président du SYLOA et c'est dans ce désir de continuité de mandat qu'il a proposé sa candidature. Cependant, cette place n'est pas déterminante pour les élus de sa collectivité si un poste d'assesseur peut être accordé à la CARENE au sein du bureau. Ainsi, il ne pense pas souhaitable de s'engager sur un vote avec trois candidats, préférant ainsi installer dès à présent l'esprit de collaboration qui anime cette instance en retirant sa candidature si cela s'avère nécessaire.

M. CAUDAL fait part de son souhait de continuer à s'impliquer dans la vie du syndicat. Il rappelle sa participation en tant qu' élu référent ASTER (Animation et suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques) tout au long du premier mandat et son investissement dans les différents recrutements depuis la création de la structure. Il réitère également ses propos tenus précédemment relatifs aux spécificités des territoires ruraux et littoraux, dont la présence aux côtés des territoires urbains dans les postes clés de l'exécutif du syndicat enverrait un message fort à l'ensemble des acteurs du territoire. Enfin, M. CAUDAL souhaite que le message du nouveau comité syndical soit un peu différent de la dernière structure porteuse du SAGE Estuaire de la Loire (le GIP Loire Estuaire), dans laquelle seules les grandes métropoles et agglomération, que sont Nantes métropole et la CARENE, étaient représentées.

M. Freddy HERVOCHON est d'accord avec M. CAUDAL sur l'importance du dialogue entre l'ensemble des EPCI à fp. Il rappelle les raisons de son précédent mandat, le lien "historique", fort et important qui unit le GIP Loire Estuaire, dont il est Président, et le SYLOA créé postérieurement à la loi WARSMANN. M. HERVOCHON rappelle que le Département a été à l'initiative de créer ce nouveau syndicat en 2015. Il rappelle que le Département est le deuxième contributeur au financement du SYLOA après la métropole. Il salue la mise en avant des EPCI-fp dans le cadre de la GEMAPI grâce à la loi NOTRe mais rappelle la volonté du Département de maintenir sa présence statutaire dans certaines structures et notamment les structures porteuses de SAGE, lieu de concertation stratégique de la gestion de l'eau. Le Département, de par son historique avec le GIP et la création du SYLOA propose sa candidature et souhaite accompagner l'ambition évoquée par M. CAUDAL et M. GUITTON. Il propose également, en tant que Président du GIP Loire Estuaire, d'ouvrir le GIP à tous les EPCI-fp du territoire afin de remédier à la surreprésentation des grandes collectivités. Le Département a ce souci de représenter l'ensemble des territoires qu'ils soient ruraux ou métropolitains. Cette expression est entendue au niveau du SYLOA mais également au niveau du GIP Loire Estuaire qui, dans le cadre de son renouvellement, pose la question de sa gouvernance. M. HERVOCHON rappelle le soutien plein et entier du Département dans les enjeux et les travaux menés par le SYLOA et présente sa candidature à la vice-présidence.

M. PROVOST confirme le retrait de sa candidature.

Tous les candidats s'étant exprimés, M. GUITTON suggère de passer à l'élection. Afin de gagner du temps, il évoque la possibilité de procéder à un vote unique pour les deux vice-présidents. Il propose la candidature de M. HERVOCHON au poste de 1<sup>er</sup> vice-président et M. CAUDAL comme 2<sup>ème</sup> vice-président, ce choix étant guidé par la question de la délégation de signature et la représentativité du Département qui est une reconnaissance légitime de la collaboration entre le Département et les EPCI.

L'élection prévoit un scrutin à bulletin secret. Cependant, sur proposition du Président, les élus valident à l'unanimité de procéder à un vote à main levée.



- M. Freddy HERVOCHON et M. Claude CAUDAL sont respectivement élus 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> vice-présidents du SYLOA à l'unanimité des 38 voix exprimées.

## 7. ÉLECTION DES MEMBRES ASSESSEURS DU BUREAU

Le Président rappelle que les statuts du SYLOA imposent une représentation de chaque sous-bassin composant le territoire et du Département dans la composition du Bureau.

M.HERVOCHON, en tant que 1<sup>er</sup> vice-président représente le Département de Loire-Atlantique. M. CAUDAL, en tant que 2<sup>nd</sup> vice-président représente le sous-bassin "Littoral Sud estuaire".

M. GUITTON fait un appel à candidature pour les sous-bassins non représentés. Les candidats sont les suivants :

	Candidats	Collectivité représentée	Sous-bassins versant/Département
1	M. Jean-Marc JOUNIER	CC Sèvre et Loire	Goulaine, Divatte, Robinets
2	M. Éric PROVOST	CARENE	Estuaire de la Loire
3	M. Joseph DAVID	CAP Atlantique	Littoral guérandais et nazairien
4	M. Jean-Yves HENRY	CC Erdre et Gesvres	Erdre
5	M. Roger GUYON	CC Estuaire et sillon	Sillon et Marais Nord Loire
6	M. Rémy ORHON	COMPA	Hâvre - Grée
7	M. Olivier DEMARTY	CC Pont-Château – St-Gildas	Brière - Brivet
8	M. Luc NORMAND	Pornic Agglo Pays de Retz	Acheneau - Tenu

Monsieur JOUNY, en l'absence de son titulaire, souhaite proposer sa candidature. Cependant sa qualité de suppléant de la Communauté de communes du Pays de Pontchâteau – Saint-Gildas des bois ne lui permet pas d'y accéder. En l'absence de M. Olivier DEMARTY, suppléé par M. Philippe JOUNY, M. GUITTON propose de tenir compte de la candidature du titulaire qui en cas d'empêchement sera représenté par son suppléant.

Tous les sous-bassins et le Département étant représentés, M. GUITTON propose de procéder au vote des 8 membres assesseurs tels que présentés et demande aux membres présents s'il y a des objections à procéder à un vote à main levée. Aucune opposition n'étant formulée, le scrutin peut avoir lieu.

- Les 8 membres assesseurs sont élus dans les sous-bassins tels que présentés dans la liste ci-dessus à l'unanimité des 38 voix exprimées.

## 8. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRE (C.A.O.)

La réglementation impose la constitution d'une commission d'appels d'offre au sein du syndicat. M. GUITTON invite les membres de l'assemblée à faire connaître leur candidature. En l'absence de candidats, il propose la transposition des membres du bureau pour composer la commission. Il rappelle la fréquence de réunions de cette commission qui est de l'ordre d'une à deux réunions annuelles. M. le Président propose la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
M. Éric PROVOST	M. Rémy ORHON
M. Freddy HERVOCHON	M. Jean-Marc JOUNIER
M. Claude CAUDAL	M. Joseph DAVID
M. Jean-Yves HENRY	M. Roger GUYON
M. Olivier DEMARTY	M. Luc NORMAND



Le Président demande aux membres présents s'il y a des objections à procéder à un vote à main levée. Aucune opposition n'étant formulée, le scrutin peut avoir lieu.

- **La commission d'appels d'offre est constituée telle que présentée dans la liste ci-dessus à l'unanimité des 38 voix exprimées.**

## **9. PROPOSITION DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

---

Le Président rappelle que le comité syndical nouvellement installé dispose d'un délai de 6 mois pour valider son règlement intérieur. Comme précédemment évoqué, il propose de confier au bureau ce travail, notamment sur les délégations confiées au Président, aux vice-présidents, les attributions du bureau, la mise en place ou la suppression de commission(s), les modalités de vote (pouvoirs), l'organisation des comités syndicaux (fréquences, lieux, créneaux, ...).

Un projet de règlement mis à jour sera présenté pour validation lors d'un prochain comité syndical.

## **10. SUBVENTIONS 2021 – AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE**

---

Le Président explique que les missions du SYLOA sont éligibles aux aides de l'agence de l'eau dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention. La délibération proposée autorise le SYLOA, en la personne du Président, à solliciter ces aides.

- **Aucune remarque n'étant formulée, le comité syndical approuve, à l'unanimité des 38 voix exprimées, la sollicitation des aides présentées auprès de l'Agence de l'eau au titre de l'exercice de 2021, et autorise le Président à signer tout acte et document afférents.**

## **11. SUBVENTIONS 2021 – RÉGION PAYS DE LA LOIRE**

---

La Région des Pays de la Loire participe annuellement à l'animation des SAGE sur son territoire. Ainsi, il est proposé au comité syndical de solliciter la participation forfaitaire de 8 000€ pour l'animation du SAGE Estuaire de la Loire au titre de l'exercice de 2021.

- **Aucune remarque n'étant formulée, le comité syndical approuve la sollicitation des aides présentées auprès de la Région des Pays de la Loire au titre de l'exercice de 2021 et autorise le Président à signer tout acte et document afférents**

## **12. QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Point d'avancement de l'étude des compétences de l'eau sur les sous-bassins de Goulaine, Divatte, Robinets**

M. GUITTON propose à Mme ROHART, Directrice du SYLOA, de faire un point sur l'avancement de l'étude des compétences de l'eau sur les sous-bassins de Goulaine, Divatte et Robinets/Haie d'Allot.

Initiée à la demande de deux syndicats locaux et par délégation de maîtrise d'ouvrage de quatre EPCI-fp membres du SYLOA (Nantes Métropole, Mauges Communauté, Communauté de communes Sèvre et Loire et Clisson, Sèvre et Maine Agglo), le SYLOA porte une étude de gouvernance, dans le cadre de sa compétence à la carte, sur les 3 sous-bassins identifiés.

Dans ce cadre, des conventions ont été signées entre le SYLOA et les quatre EPCI-fp pour définir les modalités de l'étude et la répartition financière entre les quatre membres demandeurs.



Trois syndicats sont impactés par l'étude : le syndicat mixte Loire et Goulaine, le syndicat de la Divatte et sur le sous-bassin Robinets/Haie d'Allot, le syndicat mixte Èvre, Thou, Saint-Denis, Robinets, Haie d'Allot, porteur d'un SAGE limitrophe et, maître d'ouvrage de la GEMAPI depuis janvier 2019 par transfert de Mauges Communauté.

Plusieurs scénarios ont été présentés et le comité de pilotage s'est prononcé en janvier 2020 en faveur du scénario suivant : La fusion entre les syndicats Loire et Goulaine et Divatte avec le SYLOA, et le maintien du syndicat Èvre Thou Saint Denis, Robinets, Haie d'Allot sur le sous-bassin Robinets.

Pour la mise en œuvre du scénario choisi, le comité de pilotage s'est prononcé en juin dernier en faveur de l'adhésion des syndicats mixtes Loire et Goulaine et de la Divatte au SYLOA dès 2021. Cette procédure présente l'avantage de ne pas restituer la compétence, et le personnel associé, aux EPCI-fp le temps de la procédure de rapprochement des trois syndicats.

Cette adhésion des deux syndicats au SYLOA devra être précédée d'une harmonisation de leurs statuts respectifs, clarifiant ainsi les compétences qui seront transférées automatiquement au SYLOA.

Un groupe de travail a été constitué entre les services techniques des EPCI-fp et les syndicats, afin d'identifier très précisément les missions qui seront confiées à terme au SYLOA. Il sera de nouveau réuni en décembre 2020 afin d'aboutir à des missions harmonisées qui seront validées par les comités syndicaux des syndicats de Loire et Goulaine et de la Divatte début 2021.

En parallèle, le syndicat mixte Loire et Goulaine et la CC Sèvre et Loire travaillent à la redirection de la compétence «Valorisation du marais de Goulaine», exercée actuellement par le syndicat de Loire et Goulaine. Cette compétence relève plus du tourisme et n'a pas vocation à être transférée au SYLOA.

Ensuite, sera engagé un travail sur l'organisation de la future équipe du SYLOA, qui verra son personnel passer de 7 à 14 agents, sur les fiches de poste, notamment pour les agents dont les fonctions similaires devront être redéfinies et enfin sur le budget annexe qui sera élaboré pour l'exercice de cette compétence sur les deux sous-bassins versants.

L'objectif visé est la finalisation de la fusion à la fin 2021 et ainsi proposer un budget qui comportera l'ensemble des compétences du SYLOA dès 2022.

Dans ce contexte, le siège du SYLOA ne sera pas en mesure d'accueillir les 14 agents regroupés sur son site actuel. Le SYLOA est donc à la recherche de locaux plus vastes afin de regrouper l'ensemble des agents. Le secteur privilégié à ce stade des recherches est la métropole sud Loire.

M. CAUDAL s'interroge sur le financement du budget annexe et d'une éventuelle levée de la taxe GEMAPI par les quatre EPCI-fp concernés. Il souhaite savoir si ces points ont été discutés dans le cadre de cette étude.

Mme ROHART explique ne pas pouvoir répondre à la place des EPCI-fp concernés à ce stade des réflexions.

M. GUITTON rejoint Mme ROHART et souligne que cette décision relève de la politique de chaque EPCI-fp. Cette taxe n'influencera pas les participations de chaque membre au budget général du SYLOA.

M. HERVOCHON s'interroge sur le budget annexe et son objet. Mme ROHART précise qu'il concernera tout ou partie de la compétence GEMAPI transférée au SYLOA sur les deux sous-bassins versants concernés. Cependant, il pourrait être envisagé d'établir un budget annexe par compétence s'il s'avérait que ces dernières ne soient pas harmonisées sur les deux sous-bassins.

M. HENRY se questionne sur la possible mutualisation de certains postes du SYLOA vers le budget annexe. Mme ROHART précise que les postes administratifs et de direction se superposent actuellement et devront être redéfinis pour l'organisation des missions relatives à l'exercice des compétences générales et GEMAPI du SYLOA. Cette redéfinition est actuellement à l'étude.

M. BRU rappelle le cas similaire du syndicat Erdre 49 et de l'EDENN. Par la fusion des syndicats, l'EDENN est devenu compétent pour l'exercice de la GEMAPI sur l'amont du bassin par transfert des deux EPCI-fp concernés.



M. JOUNIER, nouvel élu de la CC Sèvre et Loire, précise qu'une réunion d'information est programmée la semaine suivante pour faire avancer ce dossier et remplir l'objectif annoncé d'aboutir à horizon 2022 à une fusion effective.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. Jean-Sébastien GUITTON remercie les membres du Comité syndical de leur participation et clôt la séance.

